LOCATAIRE(S) - PIECES A FOURNIR

ATTESTATION D'ASSURANCE (à la remise des clés ou à la date d'effet du bail)

Le locataire fait son affaire personnelle des abonnements à l'électricité, au gaz, au téléphone, à l'eau et autres...

Les informations sur le Locataire :

- Fiche de renseignements Locataire(s)
- Photocopie de la carte d'identité ou de séjour ou du passeport de chaque locataire (dans les conditions de la réglementation en vigueur)
- Le relevé d'identité bancaire ou postal de chaque locataire
- La photocopie de la dernière quittance de loyer s'il était locataire ou la photocopie de sa taxe foncière s'il était propriétaire ou l'attestation sur l'honneur de la mise à sa disposition d'un logement à titre gratuit

Les informations sur la solvabilité du locataire :

Pour le Locataire salarié :

- l'attestation de l'employeur datant de moins d'un mois à la constitution du dossier général de location sur papier à en-tête de la société signée par l'employeur ou un de ses représentants légaux et précisant que :
 - le locataire est titulaire d'un contrat de travail, en CDI ou en CDD
 - qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis
 - le montant de son salaire brut annuel ou mensuel
 - sa date d'embauche
- les trois derniers bulletins de salaire précédant immédiatement la date de constitution du dossier général de location
- le dernier avis d'imposition

> Pour le Locataire exerçant une profession non salariée :

- l'avis d'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce ou copie de la carte professionnelle
- les deux derniers avis d'imposition sur le revenu
- les deux derniers bilans

Pour le Locataire retraité ou pensionné :

- les deux derniers avis d'imposition sur le revenu
- pour le Locataire retraité ou pensionné depuis moins de trois ans, les bulletins de pension des trois derniers mois

> Pour les étudiants :

- la photocopie de la carte d'étudiant ou du récépissé d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- le dossier de la caution

Pour le Locataire travaillant à l'étranger :

le dossier de cautionnement d'une personne physique, solvable, imposable en France

Pour les autres revenus (ex.: fonciers, de capitaux immobiliers, etc.) dont le Locataire veut se prévaloir :

le dernier avis d'imposition ainsi que tout justificatif

Pour tous les autres cas (ex. : locataire dirigeant non salarié de société ou personne morale):

dossier à soumettre à l'agrément préalable de l'assurance